



# Forum Régional Gand

PV

08.12.2017

<b>CONVENORS</b>	Daphne Renier (Voka) – Alain Muyshondt (AGD&A)
<b>MODÉRATEUR</b>	Annie Vanherpe (AGD&A)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Kevin Volkaert (AGD&A)
<b>PRÉSENTS</b>	Baert Alexander (Laga) Bataillie Patrick (Sigarenfabriek Neos) Callebaut Geert (Volvo Group Belgium) Casier Sammy (Unilin) De Decker Charlotte (Volvo Car Belgium) De Jaeger Frank (Stora Enso) Devos Christ (Barco) De Vuyst Annick (Becton Dickinson) Dierick Stephanie (Autorité portuaire de Gand) Goossens Filip (Jan De Nul-Dredging) Hofman Eline (Honda Motor Europe Logistics) Hebbelinck Bart (Citrosuco Europe) Lammertyn Luc (Sioen Industries) Leplae Sophie (TVH Parts) Mennes Ellen (Orac) Merlier Saskia (Barco) Moerman Anita (ArcelorMittal Belgium) Osaer Kurt (Seabridge) Pottilius Dirk (Ziegler) Ramaen Sophany (AGD&A) Ramos Sara (Bleckmann) Serafimoff Dimitri (Portmade) Serbruyens Thomas (Barco) Seynhaeve Claude (Bekaert) Steven Michiels (ICO) Van Cauwenberghe Patrick (MBZ) Vandaele Jens (FCA Services Belgium) Vandenbrande Mieke (Orac) Vandevyver Philippe (agence en douane Vandevyver) Vandewalle Jo (Customs4trade) Vermeersch Marc (Barry Callebaut Belgium) Vlietinck Dirk (Packo Inox)
<b>EXCUSÉS</b>	Derluyn Stefan (Voka) Goossens Ivan (AGD&A) Ryckbosch Yves (AGD&A) Van Holsbeke Guido (AGD&A) Van Severen Peter (Voka) Vermeersch Tom (Voka)

## Ouverture de la réunion

Alain Muyshondt souhaite la bienvenue aux membres présents.  
 Les points à l'ordre du jour de la réunion sont parcourus.

## Point 1 à l'ordre du jour : accueil par la SA SIOEN INDUSTRIES

L. Lammertyn, personne de contact des AEO au sein de Sioen Industries et hôte de la présente réunion du Forum Régional, présente brièvement l'entreprise au moyen d'un PowerPoint.

## Point 2 à l'ordre du jour : organigramme de Gand

A. Muyshondt, directeur du centre régional de Gand, expose brièvement le remaniement des services opérationnels à Gand (voir présentation en annexe). Étant donné que plusieurs collaborateurs partent à la retraite et qu'ils ne sont remplacés que dans une certaine mesure, il convient de prendre des mesures pour améliorer la qualité d'exécution des tâches et l'assistance fournie. Tout d'abord, les contrôles de première ligne feront l'objet d'une plus grande intégration : les cinq services de contrôle existants et les deux antennes seront restructurés en trois services de contrôle et deux antennes. Cette restructuration signifie concrètement que les

services à Audenarde disparaîtront et que les tâches du team à Eeklo seront reprises partiellement par le service du port de Gand. Au cours des prochaines années, une réorganisation devrait également avoir lieu au niveau des succursales et des contrôles de deuxième ligne.

Comme la douane sera moins présente, il se peut donc qu'il faille attendre un peu plus longtemps avant que la douane ne puisse se rendre dans l'entreprise à contrôler. Le défi de la douane sera dès lors d'avoir un impact aussi restreint que possible sur le fonctionnement logistique des entreprises concernées, et ce, grâce à une gestion et une planification des douaniers aussi efficaces que possible.

P. Vandevyver (agence en douane Vandevyver) demande s'il est possible d'assurer une prestation de services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les entreprises dans le port de Gand. A. Muyshondt signale que les autorités ont déjà consenti un investissement important en introduisant les shifts. Cet investissement permet actuellement d'assurer gratuitement une prestation de services de 6h00 à 22h00 dans les ports et même 24 heures sur 24 dans les aéroports. A. Muyshondt souligne toutefois que l'administration a le sentiment que le travail s'arrête après 18h00 dans le port de Gand et que peu de déclarants/personnel sont présents en dehors des heures de travail ordinaires pour assister les vérificateurs dans leur mission de contrôle. Le nombre de déclarations sélectionnées est aussi relativement faible. On peut dès lors difficilement justifier de mobiliser des agents lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment mis à profit.

L. Lammertyn (Sioen Industries) évoque la perspective prochaine du Brexit et la future hausse de la charge de travail. A. Muyshondt tient toutefois à rassurer les membres présents en affirmant qu'il y a actuellement plus d'agents employés à Zeebrugge que nécessaire afin de faire face à la charge de travail liée au Brexit.

Il est également proposé d'envoyer les vérificateurs d'Anvers à Gand afin de pouvoir assurer une prestation de services 24 heures sur 24.

### **Point 3 à l'ordre du jour : Brexit**

A. Vanherpe renvoie à cet égard aux informations disponibles sur [le site de l'AGD&A](#). Le contenu de ces informations est parcouru (voir également la présentation en annexe). L'attention est attirée sur l'absence d'un aspect important, à savoir le fait que toute entreprise qui souhaite commercer avec des pays tiers, doit être enregistrée dans la base de données EORI. Cette information est très utile pour les entreprises qui ne mènent actuellement pas d'opérations douanières et qui ne sont dès lors pas connues de l'AGD&A.

S. Leplae (TVH Parts) se demande si les systèmes électroniques (tant au Royaume-Uni qu'en Belgique) pourront supporter la forte hausse du nombre de déclarations. Les ressources seront-elles suffisantes ? La composante centrale fournira-t-elle l'appui nécessaire ? A. Vanherpe répond que Bruxelles a déjà réalisé un travail considérable au niveau de l'adaptation des applications informatiques. Il existe toutefois une inconnue importante pour la douane, à savoir le nombre d'entreprises inconnues actuellement de l'AGD&A. Il est dès lors difficile d'estimer le nombre de déclarations attendues.

J. Vandewalle (Customs4trade) demande si des autorisations douanières peuvent être délivrées au préalable aux entreprises, même si elles ne répondent pas entièrement aux conditions en vue d'obtenir une autorisation spécifique, et ce, afin qu'elles puissent continuer à travailler après le Brexit. A. Muyshondt répond que cette question sera assurément à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Forum Régional. Il souligne toutefois que la priorité actuelle est d'informer les entreprises auxquelles la législation douanière ne s'applique pas encore. S. Ramaen précise que l'AGD&A a réalisé une étude d'impact et l'a soumise au cabinet. Elle recommande aux entreprises de réaliser également ce type d'étude en interne. Pour l'heure, l'AGD&A ne peut pas encore conclure d'accord avec les entreprises afin de ne pas compromettre les négociations en cours.

P. Van Cauwenberghe (MBZ) souligne que toute la chaîne logistique n'a pas encore pris conscience de la perspective prochaine du Brexit. Il est urgent de cerner les implications possibles tout en proposant des solutions pour y faire face. Il évoque également l'intervention possible du Voka, qui pourrait utiliser le fichier de ses membres pour véhiculer un message fort à l'intention de toutes les entreprises qui commercent à l'échelle internationale. Il convient de rechercher des solutions non seulement au sein du Forum National et des forums régionaux, mais par d'autres voies également. A. Muyshondt conclut en affirmant que tous ces aspects sont assurément pris en considération, mais il évoque également le rôle des coordinateurs clients en tant que premiers points de contact. Ces derniers doivent examiner des questions spécifiques en concertation avec les entreprises et en faire part aux services délivrant les autorisations.

### **Point 4 à l'ordre du jour : Forum National**

À la suite d'une demande, une explication est donnée sur la structure du Forum National (voir présentation en annexe).

### **Point 5 à l'ordre du jour : tour de table**

Au cours de cette partie de la réunion, A. Vanherpe traite les questions posées précédemment par les membres (voir présentation en annexe).

Storaenso a posé une question concernant la « confirmation de sortie de marchandises » en cas de procédure d'urgence. En guise de réponse, il est fait référence à la circulaire ECS D.I.537.02 – D.D.277.560 du 25 juillet 2007.

Il est demandé si cette procédure s'applique également aux documents T1. A. Vanherpe signale que cette question sera soumise à la prochaine réunion du Forum Régional.

Une question est posée concernant la procédure à appliquer en cas de mise en mémoire tampon. Cette question sera soumise à Y. Ryckbosch, chef ESD à Gand, et sera abordée lors de la prochaine réunion du Forum Régional.

S. Ramaen soumettra la question relative à l'automatisation des procédures d'urgence au Forum National et au groupe de travail IT.

Seabridge a demandé si le scanning et la vérification des conteneurs qui ont été sélectionnés pour vérification à Anvers (NCTS), pouvaient être déplacés à Zeebrugge. Cette question a déjà été posée par le passé à la composante centrale, qui a clairement indiqué que la sélection et le contrôle devaient se faire au même endroit. Il n'est donc pas possible de reporter le contrôle ou le scanning, même pour les entreprises AEO.

Bridgestone a demandé les modifications qu'il restait à apporter à la suite du CDU. S. Ramaen a apporté une réponse à cette question, laquelle est reprise dans la présentation.

Honda Motor Europe Logistics a demandé ce qui allait changer au 1<sup>er</sup> mai 2018 concernant le transit communautaire. En guise de réponse, il est fait référence à la note 2017/12584/521.301 du 4 décembre 2017 de la composante centrale. La réponse est reprise dans la présentation.

Lors du Business Club Customs – Voka Flandre occidentale, des questions ont été posées concernant la compétence et les qualifications professionnelles (section 5 du questionnaire d'auto-évaluation AEO). Aucune norme de qualité, telle que définie à la question 5.1 de ce questionnaire, n'a encore été fixée jusqu'à présent. Il est néanmoins clair que l'AGD&A n'organisera pas de formations, mais en agréera. Des discussions sont en cours avec d'autres instances. De plus amples informations sont disponibles dans [les PV du groupe de projet « Compétence professionnelle »](#).

L. Lammertyn (Sioen) préconise que ces formations ne soient pas limitées à Bruxelles et à Anvers, mais soient étendues à la Flandre occidentale et à la Flandre orientale. S. Ramaen ne manquera pas de soumettre cette demande au Forum National.

#### **Point 6 à l'ordre du jour : groupe de travail « Forum Régional »**

Au cours de cette partie de la réunion, D. Renier (Voka Flandre occidentale) sonde l'avis des entreprises concernant le Forum Régional dans sa forme actuelle et son fonctionnement.

Toutes les entreprises présentes indiquent qu'elles souhaitent continuer à organiser les réunions du Forum Régional au sein des entreprises elles-mêmes. Il est demandé s'il est possible d'adapter la dénomination « Forum Régional Gand » afin de mettre en évidence le fait que la Flandre occidentale et la Flandre orientale peuvent également y prendre part. Cette question sera examinée ultérieurement.

La réunion se termine par la présentation de l'agenda pour 2018.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 09.03.2018 au sein de l'entreprise Barco à Courtrai.

La réunion suivante est prévue le vendredi 08.06.2018. L'entreprise Orac, établie à Ostende, s'est portée candidate pour accueillir cette réunion. Les deux dernières réunions de 2018 auront lieu les vendredis 07.09.2018 et 07.12.2018.